



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur une convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité séniors 2025/2026 avec l'AND-SC2S

N° 070/2026 – DCSU

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la délibération n°2026-005 du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 01^{er} avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183/2026 du 3 avril 2026 portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et de signatures de Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel,

Vu la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité séniors 2025/2026 jointe,

DECISION :

Article 1^{er} : AUTORISE la signature de la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité séniors 2025/2026 avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Séniors, dénommée AND-SC2S, sise 21 boulevard Ney 75018 Paris et représentée par Constance Devillers en sa qualité de Déléguée Générale,

Article 2 : PRECISE que la convention établit les modalités d'engagements réciproques des parties dans la mobilisation de Service Civique Solidarité Séniors,

Article 3 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 17 avril 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET

